

ONEA : suspension des pénalités de retard de paiement des factures d'avril et mai 2016

L'ONEA, sensible aux difficultés vécues par la population pour l'approvisionnement en eau ces derniers mois, informe son aimable clientèle de la **suspension des pénalités de retard de paiement des consommations des mois d'avril et mai 2016** sur l'ensemble de son réseau.

En rappel, les factures concernées sont celles qui seront transmises aux clients respectivement en juin et juillet 2016 prochains. Les factures reçues avant et après ces périodes ne sont donc pas concernées par la suspension.

L'ONEA vous renouvelle ses excuses pour tous les désagréments subis pendant cette période difficile et vous assure de son engagement à améliorer la qualité du service public d'eau potable.

L'ONEA vous remercie pour votre compréhension habituelle.

L'ONEA à votre service !